

Évaluation du dispositif des offices de l'eau, résultats acquis et pistes d'évolution

Dossier de la rédaction de H2o
November 2022

À la fin de l'année 2000, près de 35 ans après la création des agences de l'eau de métropole, la loi d'orientation pour l'outre-mer créait, dans les départements d'outre-mer, les offices de l'eau, établissements publics rattachés au département. Après plus d'une quinzaine d'années d'existence, l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) a dressé le bilan, l'évaluation et les pistes de progrès du "dispositif des offices de l'eau", tout en prenant en compte notamment l'ensemble des évolutions qu'ont connues les territoires concernés, la politique de l'eau et de la biodiversité, le cadre communautaire, l'organisation de l'état.

IGEDD - Rapport n° 103386-01, mai 2022 (publié le 14 novembre)